

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-UBANGI



MINISTRE DU BUDGET, PLAN,
MODERNISATION DE LA PROVINCE ET
FONCTION PUBLIQUE

Le Ministre

FICHE D'APPROBATION DU MARCHE CONCLU N°02/2026

I. Description du contrat	1.1. Nature : Marché des Travaux de construction d'un immeuble R+2 devant abriter le Bâtiment Administratif de l'hôtel de Ville de Gemena		
	1.2. Objet : Exécution des travaux de construction du Bâtiment Administratif de l'hôtel de Ville de Gemena sise au croisement des avenues MOBUTU et de la Justice à côté de la CENI Antenne de Gemena		
	1.3. Coût : 998.393,17\$ (TTC)		
II. Autorité contractante	La Mairie de Gemena sise sur l'Avenue du congrès, N°407, Q. du Congo, Commune de LABO, Province du Sud-Ubangi en République Démocratique du Congo		
III. Soumissionnaire	3.1. Nom de l'entreprise : SMILE GROUPE Sarlu		
	3.2. Adresse : sise KILIMANI N°28 B, Q. JOLIE PARC, Commune de NGALIEMA, Ville de Kinshasa.		
	3.3. N°RC : RCCM : KNG/RCCM/22-B-02295		
	3.4. Attestation fiscale : N°Q2025090010051		
	3.5. Attestation d'affiliation à la CNSS : 1019107700		
	3.6. Numéro Impôt fiscal : A2308568P		
	3.7. Identification Nationale : 01-J6100-N14189F		
IV. Élément d'approbation		OUI	NON
	4.1. Le contrat signé par les parties contractantes	Ok	
	4.2. Décision d'Attribution provisoire CPM	Ok	
	4.3. Décision d'attribution définitive	Ok	
	4.4. Le marché est programmé dans le plan annuel de passation des marchés	Ok	
	4.5. La dépense est inscrite au Budget de l'Etat de l'exercice 2026	Ok	
	4.6. Le crédit pour payer les travaux de construction de l'immeuble R+2 ou les prestations intellectuelles	Ok	
	4.7. Avis de Non Objection sur autorisation spéciale de passation de marché de gré à gré relatif au marché des travaux de construction du bâtiment, clôture, aménagement extérieur et forage de l'hôtel de Ville de Gemena. Référence N°220/110/MINIPRO.B/S-UB/DPCMP/LKL/2026 du 10/06/2026.	Ok	
4.8. Avis de Non Objection de contrat relatif au marché des travaux de construction de bâtiment Administratif, clôture, aménagement extérieur et forage de l'hôtel de Ville de Gemena. Réf N°220/111/MINIPRO.B/S.U.B/DPCMP/LKL/2026 du 17 Juin 2026	ok		
V. Avis de l'autorité approbatrice	FAVORABLE		



Fait à Gemena, le **21 AUG 2026**
IBELE BUBE Moïse